

Procès-verbal de réunion du conseil municipal

séance du mardi 18 février 2014

(convocation du 10 février 2014)

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

L'An deux mil quatorze, le dix-huit février à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du maire : M. Francis PAPATANASIOS.

PRESENTS : Mrs PAPATANASIOS Francis, BONNAMY Bertrand, DEBREGES Jean-Pierre, LAVEYSSIERE, René, CHAMPELOS Bernard, TEXIER Michel, Mmes ROCHE Maryse, JAROUSSE Geneviève, GIRAUDY André

ABSENTS : BOUVIER Nicole (pouvoir à Madame JAROUSSE Geneviève)

Nombre de Membres

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Présentation du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BONNAMY Bertrand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Francis PAPATANASIOS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés de l'exercice	134 370.94		293 686.93	125 527.21	134 370.94	125 527.21
Opérations de l'exercice	167 748.75	188 154.95		328 595.70	461 435.68	516 750.65
TOTAUX	302 119.69	188 154.95	293 686.93	454 122.91	595 806.62	642 277.86
Résultats de clôture Restes à réaliser	113 964.74			160 435.98		46 471.24
	38 709.22	20 012.00			38 709.22	20 012.00
TOTAUX CUMULES	152 673.96	20 012.00		160 435.98		27 774.02
RESULTATS DEFINITIFS	132 661.96			160 435.98		27 774.02

2° Constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2013

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1^{er} Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris la journée complémentaire,

2^{ème} Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes

3^{ème} Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BONNAMY Bertrand après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses réalisées :293 686.93 €
Recettes réalisées :328 595.70 €
Soit un excédent 2013 de : 34 908.77 €
Excédent de 2012 :125 527.21 € (002 du BP 2013)
Soit un excédent net cumulé de :160 435.98 €

- Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :167 748.75 €
Recettes réalisées :188 154.95 €
Soit un excédent 2013 de :20 406.20 €
Déficit de 2012 :134 370.94 € (001 du BP 2013)
Soit un déficit net cumulé de113 964.74 €

Restes à réaliser en Dépenses :38 709.22 €

Restes à réaliser en Recettes :20 012.00 €

Le besoin net de la section d'Investissement est de :132 661.96 €

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de les reprendre dès le vote du Budget Primitif 2014 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement :132 661.96 €

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté :27 776.02€

Soit un total de :160 435.98 €

Demande de subvention Travaux Aménagement du bourg

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, Monsieur Le Maire présente les différentes phases du projet :

		Lot 1 (VRD) TTC	Lot 2 (Esp. Verts) y compris mobiliier TTC	Total TTC
Montant Commune	Tranche 1 : Lac	37 765.61 €	38 709.22 €	76 474.83 €
Montant CAB	Tranche 2 : Mairie	14 981.10 €	16 617.08 €	31598.18 €
Montant CAB	Tranche 3 : Partie Centrale	5 692.96 €	23 825.50 €	29518.46 €
Montant CAB	Tranche 4 : Abords du vieux bourg	24 160.34 €	12790.16 €	36950.50 €
	Total par lot TTC	82 600.01 €	91 941.96 €	174 541.97 €

Ce projet est financé en partie par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du transfère de la compétence aménagement des bourgs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les entreprises choisies en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Bergeracois pour les travaux d'aménagement sont Eurovia pour le Lac et l'entreprise Girardeau pour les Espaces Verts.

Le plan de financement est le suivant

Montant total de l'opération à la charge de la commune :	76 474.83 €
Réserve parlementaire Conseil Général	5 000 €
Contrat d'Objectif 2007-2010	20 012 €
Autofinancement :	51 462.83 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de Madame Brigitte ALLAIN, Députée, au titre de la réserve parlementaire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.

Convention fourrière 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention fourrière proposée par la SPA de Bergerac. L'indemnité est fixée à 0.60 centimes d'euros par habitant, ce qui revient à 292.80 € pour l'année 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction de cette convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention fourrière 2014.

Renouvellement du bail de location du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 juin 2010, le Conseil Municipal autorisait M. Le Maire à signer le bail de location du Presbytère avec Mme CHAMPELOS Valérie.

Le bail étant triennale il aurait du être renouvelé au 1^{er} janvier 2013 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le renouvellement du bail à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée triennale, et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Instauration du Droit de préemption urbain (renforcé) dans une commune dotée d'un PLU approuvé

Vu les articles L. 211-1 et R. 211-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 17/02/2009 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou d'urbanisation future délimitées par le plan ci-joint,

Considérant : ajouter toute considération locale justifiant l'instauration du DPU,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1

Décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les parcelles appartenant à Madame ALARY Marie Jeanne née VALADE, cadastrées section B n° 817, 818 et 820 selon le plan ci-joint.

Variante pour le droit de préemption urbain renforcé :

Article 2

Décide d'étendre ce droit aux aliénations prévues à l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines de la commune du plan local d'urbanisme.

(Dans le cas de l'institution du droit de préemption renforcé, le titulaire du droit de préemption doit préciser la motivation de cette institution c'est-à-dire la ou les actions ou opérations d'aménagement prévues.)

Article 3

Dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de la communauté d'agglomération bergeracoise, de chaque commune concernée, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à M. le préfet ;
- au directeur départemental des services fiscaux ;
- au président du conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance

Convention Assistance Technique au suivi des systèmes d'assainissement

Conformément aux délibérations respectives du 15 novembre 2013 pour le Conseil Général et du 18 novembre 2013 pour l'Agence Technique Départementale (ATD), le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et aux Suivi des Eaux (SATESE) a été rattaché à l'ATD au 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire lit la convention à l'assemblée délibérante qui prend note des différents articles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

Questions diverses

- Débordement des chasseurs qui ne respectent pas les distances et tirent au milieu des maisons.
- Information cartographique et géographique : un logiciel est mis à disposition des communes de la CAB
- Réunion du PLU le 10 mars à 9h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h00

République FRANCAISE

Département de la DORDOGNE

Commune de QUEYSSAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2014

Date de convocation : 10/02/2014

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE

N° ACTES	OBJET ET CODE NOMENCLATURE	N° FEUILLET
D 2014-01	Présentation du Compte Administratif 2013	2014-001
	<i>7.1 Décision budgétaire</i>	
D 2014-02	Approbation du compte de gestion 2013	2014-003
	<i>7.1 Décision budgétaire</i>	
D 2014-03	Affectation du résultat de l'exercice 2013	2014-004
	<i>7.1 Décision budgétaire</i>	
D 2014-04	Demande de subvention pour les travaux d'aménagement du bourg	2014-005
	<i>7.5 Subventions</i>	
D 2014-05	Convention fourrière avec la SPA de Bergerac	2014-007
	<i>6.4 Autres actes réglementaires</i>	
D 2014-06	Renouvellement du bail du Presbytère	2014-008
	<i>9.1 Autres domaines de compétences des communes</i>	
D 2014-07	Droit de préemption Urbain	2014-009
	<i>2.3 Droit de préemption urbain</i>	
D2014-08	Convention Assistance technique au suivi du système d'assainissement	2014-010
	<i>6.4 Autres actes réglementaires</i>	

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS LORS DE CETTE SEANCE

PAPATANASIOS Francis	BONNAMY Bertrand	DEBREGES Jean-Pierre
LAVEYSSIERE René	CHAMPELOS Bernard	TEXIER Michel
ROCHE Maryse	JAROUSSE Geneviève	GIRAUDY André
BOUVIER Nicole		